Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2010-7738/GNC-Pr du 27 décembre 2010 de mise en position de disponibilité de M. Romero Julien (1re demande)

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article 95 de l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953, M. Romero (Julien), professeur certifié du cadre territorial de l'enseignement, est sur sa demande placé en position de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 16 février 2011 et pour une durée de six mois.

Article 2 : Pendant la durée de sa disponibilité, l'intéressé n'a droit à aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Article 3 : La demande de réintégration ou de renouvellement de disponibilité devra être présentée par l'intéressé deux mois avant le terme de la disponibilité qui lui est accordée, faute de quoi l'intéressé pourra être radié des effectifs s'il refuse le poste qui lui est assigné.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2010-7740/GNC-Pr du 27 décembre 2010 relatif à la situation administrative de Mlle Gauthier Virginie

Article 1er : Est acceptée la démission présentée par Mlle Gauthier (Virginie).

Article 2 : A compter du 1er février 2011, Mlle Gauthier (Virginie), aide-soignante normal de 2e classe, 2e échelon (IB : 270), relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, est radiée dudit cadre.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2010-7742/GNC-Pr du 27 décembre 2010 relatif à l'avancement des agents de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1er : Les agents désignés ci-après sont promus comme suit, sauf interruption de service antérieure à la date prévue pour leur avancement :

Cadre d'administration générale
Adjoint administratif

Matricule	Nom-prénom	Grade/Ech	Date d'effet	IB	ACC
150013	Chalier (Peter)	Nl - 1	16/01/2010	268	-
30857	Hashimoto (Sylvain)	Nl - 6	30/06/2011	341	-
73778	Vanhalle (Geneviève)	Nl - 4	01/01/2010	315	Epuisée

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2010-7744/GNC-Pr du 27 décembre 2010 relatif à la titularisation d'agents de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Article 1er : Les agents désignés ci-après sont titularisés comme suit :

Matricule	Nom (Prénom)	Corps	Cadre	Grade	Classe	Ech.	IB	Date d'effet	Stage	ACC
213962	Bardoul (Charlotte)	Aide-soignant	PPNC	Normal	2	1	258	13/09/2010	1.0.0	-
214302	André (Arnaud)	Manipulateur en électroradiologie	PPNC	Normal	2	1	351	16/10/2010	1.0.0	-
212026	Barroche (Yaël)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	18/06/2010	1.0.0	-
214848	Beaudhuin (Elise)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	07/10/2010	1.0.0	-
213492	Blais (Amandine)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	11/12/2010	1.0.0	-
214329	Bouton (Laurence)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	01/10/2010	1.0.0	-
214451	Le Guillou (Yann)	Manipulateur en électroradiologie	PPNC	Normal	2	1	351	01/10/2010	1.0.0	-
214125	Lot (Chantal)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	01/09/2010	1.0.0	-
214449	Mitride (Juliana)	Aide-soignant	PPNC	Normal	2	1	258	01/10/2010	1.0.0	-
214450	Mornet (Pauline)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	11/10/2010	1.0.0	-
212134	Patei (Albert)	Aide-soignant	PPNC	Normal	2	1	258	13/07/2010	1.0.0	-
212135	Routhe (Delphine)	Diététicien	PPNC	Normal	2	1	351	16/06/2010	1.0.0	-
214124	Smyracha (Aurélie)	Infirmier	PPNC	Normal	2	1	351	01/09/2010	1.0.0	-
214452	Tafani (Yohan)	Manipulateur en électroradiologie	PPNC	Normal	2	1	351	01/10/2010	1.0.0	-
214123	Tehahe (Christina)	Aide-soignant	PPNC	Normal	2	1	258	01/09/2010	1.0.0	-
214122	Tiavouane (Linda)	Aide-soignant	PPNC	Normal	2	1	258	01/09/2010	1.0.0	-

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2010-7746/GNC-Pr du 27 décembre 2010 relatif à la titularisation d'agents de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1er : Les agents désignés ci-après sont titularisés comme suit :

Mat.	Nom (Prénom)	Corps	Cadre	Classe/ Grade	Ech.	IB	Date d'effet	Stage
211125	Estieux (Denise)	Adjoint administratif	CAG	Normal	1	268	28/08/2010	Stage : 1.0.0
211329	Nisam (Cathia)	Rédacteur	CAG	Normal	1	313	30/08/10	Stage : 1.0.0

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.